VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

PAR LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITES DE MANUFACTURES ÉTABLIS DANS LE PREMIER DISTRICT AVEC FACILITÉS D'EAU ET DE VOIES FERRÉES.

VENTE DE RECEVEUR.

La Propriété, Machines, Matériel de Roulage et Bêtes de Travail, Meubles de Bureau et Immeubles, etc., de la Scierie bien Equipée connue comme

CENTRAL MANUFACTURING AND LUMBER COMPANY, LTD,

Dans l'ilet 639, Borné par les rues Perdido, Gayoso, Poydras et Salcedo.

PRIVILEGE D'EMBRANCHEMENT DE VOIE FERREE AVEC LE I. C. R. R. CO. AND L. R. & N. CO., Près du Canal du Nouveau Bassin.

La Propriété ci-dessus sera vendue en son entier. Aussi MAGNIFIQUES IMMEUBLES A DEUX ETAGES POUR MANUFACTURES.

Coin des rues Howard et Dryades, bâtis sur six lots de terrains, près du Canal du Nouveau Bassin et la Gare Union.

Actuellement louée à bail à la A. J. Nelson Manufacturing Company, Limited et autres propriétés.

Teutonia Bank & Trust Co. vs Central Manufacturing and Lumber Co., Ltd.—No 100,297. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

A l'encan JEUDI, 22 AOUT 1912, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 Rue Baronne.

PAR ET EN VERTU d'un ordre daté et signé le 15 juillet 1912 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire de la Teutonia Bank & Trust Co. vs a Central Manufacturing and Lumber Company Limited, dossier No 5 et qui m'a été adressé, j'offrirai en vente aux enchères publiques, aux jour, heure et lieu mentionnés, la propriété suivante, décrite, à savoir:

1. Une certaine parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 639, borné par les rues Perdido, Gayoso, Poydras et Salcedo, mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds de face à la rue Perdido, deux cent quatre-vingt-six pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur et face à la rue Gayoso, deux cent quarante-trois pieds dix pouces de profondeur et deux cent quatre-vingt-six pieds et cinq pouces en arrière, le tout plus ou moins; ainsi qu'un certain privilège d'embranchement de chemin de fer concédé par la ville de la Nouvelle-Orléans en date de 30 décembre 1901, et numérotée 1021 N. C. S. Ordonnance No 12395, pour l'opération d'un embranchement de voie de chemin de fer sur la rue Perdido de la voie de l'Illinois Central Company à la propriété décrite ci-dessus, étant la même propriété que celle que la Central Manufacturing Lumber Company Limited acquit par achat d'Emile C. Roehl par acte passé pardevant Edouard F. Hérrigues, notaire en cette ville, le 30 décembre 1904 et dûment enregistré au bureau des transferts de cette ville dans Registre 400 folio 227.

Les améliorations consistent de la scierie de la Central Mafg Lumber Co., ainsi que toutes les machines, matériel roulant, bêtes de travail, meubles de bureau et immeubles de bureau, et autres dépendances particulières à la scierie. Le tout suivant inventaire enregistré.

2. Une certaine parcelle de terrain connue comme Propriété de l'avenue Howard de la Central Manufacturing et Lumber Co Ltd, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, située dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 275 borné par les rues Rampart, Dryades et Julie et l'avenue Howard (autrefois rue Delord), ladite parcelle de terrain étant composée de six différentes parcelles de propriété qui sont ensemble dûment décrites, à savoir:

(a) Une certaine parcelle de terrain située dans le dit district et carré et mesure trente sept pieds et douze pouces de face à l'avenue Howard, [autrefois Delo d] sur cent trente pieds un pouces et deux lignes en profondeur sur le côté le plus proche de la rue Rampart et cent treize trois pieds sur la ligne du côté opposé.

(b) Un certain lot de terre situé dans ledit district et carré, mesurant ou mesure américaine cinquante pieds de face à l'avenue Howard [autrefois Delord], cent six pieds en profondeur et face à la rue Dryades, environ cent quatre pieds sur l'autre ligne de côté et cinquante pieds à l'arrière faisant face à une ligne de six pieds de large sur mitoyenne du dit lot et à la propriété adjoignant: Le tout conformément au plan No 28 en l'étude de J. M. Guy, ancien notaire en cette ville.

(c) Deux certaines lots de terrain situé dans le dit district et carré et mesure chacun ou mesure américaine vingt cinq pieds de face à l'avenue Howard (ainsi nommé entre lignes parallèles.

(d) Une certaine parcelle de terrain située dans le dit district et carré, mesurant trente cinq pieds et six pouces de face à la rue Howard (autrefois Delord) sur cent trente cinq pieds six pouces en profondeur sur la ligne de côté le plus proche de la rue Dryades et environ cent trente trois pieds sur la ligne du côté opposé. Ladite parcelle de terrain étant la moitié le plus proche de la rue Dryades sur les trois lots décrits dans l'acte de partage passé devant Andrew Hero Jr. notaire, en cette ville, le 31 octobre 1877.

(e) Un certain lot de terrain situé dans ledit district et carré, désigné par a lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 9 janvier 1867, et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire en cette ville, suivant lequel plan ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Dryades, entre l'avenue Howard (autrefois rue Delord) et la rue Julie, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales et parallèles, et le dit lot, en commun avec les lots adjacents, est l'usage d'une allée de cinq pieds de largeur plus ou moins.

Et lesdites parcelles de terrain ci-décrites comme lettres A. B. C. D et E ont été acquises par la Central Manufacturing et Lumber Company Limited, par achat de Robert H. Hackney, suivant acte passé devant John G. Eustis, notaire en cette ville le 15 mars 1892, et enregistré au Bureau des Transferts de cette ville, dans le registre 141, folio 544.

(f) Une certaine parcelle de terrain située dans le Premier District de cette ville et dans dans le dit carré No 275, borné par les rues Rampart, Dryades et Julie et l'Avenue Howard (autrefois Delord).

Ladite propriété est désignée par la lettre E sur un croquis et certificate d'arpentage établi par Arthur De Armas, député-voyer de ville, daté du 31 mai 1886, annexé à un acte passé devant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville, le 9 juin 1888, et suivant lequel dit croquis et certificat d'arpentage la dite parcelle de terre mesure, en mesure américaine, cinquante-neuf pieds et neuf pouces de face à la rue Dryades, cent quarante trois pieds et six pouces et une ligne de profondeur sur une ligne et quatre lignes en le côté le plus proche de la rue Julie, cent quarante deux pieds un pouce et quatre lignes en profondeur sur une ligne perpendiculaire sur le côté le plus près de l'avenue Howard (autrefois Delord) et vingt et un pieds quatre pouces et quatre lignes en largeur à l'arrière. Ledit lot E est composé de presque la totalité du lot original No 117, d'environ la moitié du lot No 116 et une petite parcelle du lot No 115 et commence à une distance de cent quarante-et un pieds et six pouces de l'angle de l'intersection de la rue Dryades et avenue Howard (autrefois Delord). Etant la même propriété que celle acquise par la Central Manufacturing and Lumber Company Limited, par achat de Lawrence Gerlinger, par acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville le 10 janvier 1893, et enregistré au Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 148, folio 20.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages, formant le coin de l'avenue Howard et de la rue Dryades, comprenant bureau et bâtisse dans le fond, actuellement louée à bail à la A. J. Nelson Manfg Co., Ltd., le dit bail expirant le 31 décembre 1914, enregistré dans le livre des transferts 201, folio 236.

3. Un certain lot de terre ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 615, borné par les rues Poydras, Perdido, White et Dupré, désigné par le numéro dix, formant l'encoignure des rues Poydras et Dupré et mesurant vingt-huit pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Poydras sur cent vingt pieds en profondeur et façade à la rue Dupré, étant la même propriété que la Central Mafg and Lumber Co. Ltd a acquis par achat de Gerhard H. A Thomas, d'après un acte passé pardevant Charles Schmidan, notaire en cette ville, le 20me jour de juillet 1906 et enregistré au bureau des transferts de cette ville dans le livre 310 folio 50, le dit lot faisant face à la voie de L. R. & N. Co. et peuvent être utilisé comme chantier de bois.

Conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et le solde s'il y en a en un crédit d'un et deux ans, devant être représentés par billets du montant égale fait par l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Intérêt devant être payer annuellement; les dits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec les stipulations coutumières pour l'assurance, hommes d'argent estimation, confession de jugement, etc., le porte de non aliénation et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, assumer en plus du montant de son enchère les taxes de l'année 1912, et payer pour tous certificats requis et pour l'acte de vente devant être passé devant Gustave A. Lizambas, notaire en cette ville.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
Bureau 307 Bâtisse Hennen.
F. Walter Danziger, Bassière Rosen, rue Vours.
Dalvadie, H. Théard, Jos J. Reilly, avocats.
21 juil—21 28—août 4 11 18 21 22.

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bâtisse en briques à quatre étages, 705-707 rue du Camp, entre les rues Julie et Girod.

Cottage Double ayant deux étages dans le fond, 1220-1222 rue Amelia, entre les rues Camp et Chestnut, loué à bail jusqu'au 30 Septembre 1912, à $36.00.

MARDI, le 23 Juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Jules J. Vissea vs. Mme Mary E. Moore et als.

No 100,246—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido — MARDI, le 23 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 12 juin 1912 et lu et signé en Cour ouverte le 18 juin 1912, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Premier—Un certain morceau ou portion de terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 707 rue Camp, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 179, borné par ladite rue Camp, les rues Church, autrefois Ste Marie, Girod et Julie, situé à une distance de vingt-sept pieds de l'encoignure des rues Camp et Girod, et mesure en mesure américaine vingt-sept (27) pieds de face à ladite rue Camp, quatre vingt-neuf [89] pieds un (1) pouce et une (1) ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Julie, soixante-quinze (75) pieds de profondeur sur la ligne de la première de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Girod, auquel point il s'élargit vingt sept [27] pieds sur une ligne parallèle à la rue du Camp, jusqu'à ce qu'elle arrive à la rue Girod, sur laquelle il y a une deuxième profondeur ou façade de quatorze [14] pieds, un [1] pouce et une [1] ligne et total une largeur dans le fond sur la ligne arrière parallèle à la rue "Church" ou Ste-Mary, de cinquante trois [53] pieds neuf (9) pouces plus ou moins; ladite portion de terre, étant composée d'une partie des lots originaux Nos "Dix neuf" et "Vingt", le tout d'après un certificat d'arpentage dressé par Geo. de Armas, voyer le 6 février 1912 et dûment portée de terre immédiatement dans le fond et contigue sur le côté le plus près de la rue Camp. La propriété en ceci étant premièrement décrite, située à une distance de quatre-vingt neuf [89] pieds un [1] pouce et une [1] ligne de l'encoignure des rues Camp et Girod, et à une distance de soixante [60] pieds de l'encoignure des rues Girod et Church ou Ste Mary et mesurant un [1] pied six [6] pouces et [3] lignes de face à la rue Girod sur cinquant quatre [54] pieds de profondeur entre lignes parallèles, sujette aux droits de servitudes mentionnés dans l'acte d'achat du défunt Patrick F. Gogerty, décédé, passé pardevant Wm J. Castell, notaire, daté du 4 décembre 1876, enregistré dans le livre des transferts 108 fol. 888.

Deuxième—Une autre portion de terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 1220 et 1222 rue Amélie, dans le sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 269, borné par la dite rue Amélie, les rues Peniston, Camp et Chestnut, mesurant cinquante-cinq [55] pieds dix [10] pouces de face à la rue Amélie sur une profondeur de cent onze (111) pieds quatre (4) pouces et cinq 5) lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Chestnut, et d'une profondeur d'environ cent onze [111] pieds sept [7] pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Camp; le même étant composé du lot entier No dix huit et d'une partie du lot No dix-neuf. Acquis par Mme veuve Bridget H. Gogarty le 15 décembre 1896, livre des transferts 165, folio 290.

Conditions — Un tiers et plus comptant, et la balance en un crédit de un et deux ans, garantie par lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an sur les paiements différés de la date de l'adjudication publique jusqu'au paiement, les vendeurs devant collecter et recevoir les loyers de la propriété jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente notarié; l'acquéreur devant payer en-dessus et en plus du prix de l'adjudication le coût de tous certificats annexés à l'acte de vente et en plus devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 en-dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente devant Joseph Lantenschlager, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
806 rue Perdido.
20 juin—20 23 30—juil 7 14 21

David Freeman.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alcide B. LeBesque.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "B." No 100,283

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE, 1215-17 RUE NORD DUPRE,

A L'ENCAN

MARDI, 6 AOUT 1912.

EN VERTU de et conformément à un ordre signé le 19 juin 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée laissé ordre adressé à DAVID FREEMAN, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 6 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terrain et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District, carré No 381, désigné comme lot 9, borné par les rues Nord Dupré, Washington (actuellement De Soto) St Jean (maintenant Bell) et Gayoso, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Nord Dupré sur 159 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur, suivant le croquis d'Edgar Pillé, voyer, daté du 14 janvier 1891 annexé à un acte de vente passé devant Jules F. Meunier, notaire, le 22 juin 1891. Acquis par feu Alcide B. Le Besque de E. Letellier, suivant acte devant M. V. Dejean, notaire, le 19 mai 1910, enregistré dans le livre de transferts numéro 139, folio 36.

Conditions comptant—L'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère les taxes de l'année 1912 et tous certificats. Acte de vente devant A. J. Rent, notaire, aux frais de l'acquéreur. Vente faite aux lois existante. Dix pour cent de dépôt exigé au moment de l'adjudication chez

DAVID FREEMAN,
Encanteur,
Bureau 318 rue Baronne.
Chas Lemoine et Ulysse Marinoni, avocats.
20 juin—20—juil 7 14 21 28—août 4 6

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivées et de départs

LIGNES FRISCO

Station Terminale, rue Canal

Effectif le 20 juillet 1912, sujet à changement.

DEPART	
Nouvelle-Orléans	11 45 p m
ARRIVE	
Baton Rouge	2:00 a m
Port Barré	2:22 a m
Opelousas	5:36 a m
Eunice	6:15 a m
Crowley	7:5? a m
Kinder	7:07 a m
De Quincey	8:20 a m
Beaumont	10:45 a
Houston	2:15 p m
Train de Houston arrive à	1:15 p m

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

DEPART.	
N. Y. et Washington	7:20 p m
Cincinnati et Asheville	7:20 p m
St Louis et Chicago	4:45 p m
Cincinnati et Asheville	8:00 a m
Meridien Accomodation	6:00 a m
Meridien Local	4:45 p m
Hattiesburg Local	
Excursions du Dimanche.	
Pleasyune et points int	7:10 a m
ARRIVE.	
N. Y. et Washington	9:10 —
Cincinnati et Asheville	9:10 a m
St Louis et Chicago	9 10 a m
Cincinnati et Asheville	8:35 a m
Meridien Accomodation	4:35 a m
Meridien Local	
Hattiesburg Local	8 10 a m
Excursions du Dimanche.	
Pleasyune et points int	7:20 p m

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ARRIVE	
N. Y. and N. O. Limited	7:50 am
Cincinnati & Florida express	7:05 am
Cincinnati, Chicago and N. Y. express	8:30 pm
Montgomery Accom'n	6:45 pm
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche	8:50 am
N. O.—Mobile Accom'n	11:55 am
Excursion dimanche	8:05 pm
DEPART.	
N. Y. and N. O. Limited	8:00 pm
Cincinnati & Florida express	9:00 pm
Cincinnati, Chicago and N. Y. express	8:30 am
Mon gomery Accom'n	5:45 am
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche	3:25 pm
N. O.—Mobile Accom'n	5:15 pm
Excursion dimanche	7:30 am

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVES

Tous les jours excepté dimanche.

De Beloir et Shell Beach	9:10 a m
Dimanche seulement.	
De Beloir	7:00 a m
Tous les jours excepté dimanche.	
Algier	8:50 a m
De Shell Beach	10:05 a m
Shell Beach	6:00 p m

DEPARTS

Tous les jours excepté dimanche.

Pour Beloir et Shell Beach	5:30 p m
Dimanche seulement.	
Shell Beach	8:45 a m
Beloir	8:45 a m
Shell Beach	7:00 p m

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

Station Terminale, rue Canal

ARRIVES

Tous les jours excepté dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et int	5:45 p m
Folsom, Columbia, Tylertown et intermédiaire	8:45 a m
Dimanche seulement	
Jackson, Columbia Tylertown et intermédiaire	8:00 p m
Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	10:15 a m
Excursions des dimanches.	
Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire	8:00 p m
Excursions du mercredis.	
Ramsey, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire	8:00 p m
DEPART	
Tous les jours excepté dimanche.	
Jackson, Columbia, Tylertown.	
Folsom et intermédiaire	7:45 a m
Folsom, Columbia Tylertown, et intermédiaire	4:15 p m
Dimanche seulement.	
Jackson, Columbia, Tylertown, et intermédiaire	7:45 a m
Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	6:00 p m
Excursions des dimanches.	
Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire	7:45 a m
Excursion des mercredis.	
Ramsey, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire	7:35 a m

ILLINOIS CENTRAL

ARRIVES

"The Limited", Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati	8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	10:55 a
Local Mail	6:40 p m
Northern Express	9:50 a m
McComb Accomodation	2:50 a m
Excursion dimanche	9:20 p m
DEPART.	
"The Limited", Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati	8:15 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	7:10 p m
Local Mail	5:30 a m
Northern Express	4:30 p m
McComb Accomodation	2:50 pm
Excursion dimanche	7.45 am

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVES.

Houston Local	5:25 p m
Sunset Express pour Louisiana, Tex. et Californie	6:45 p m
Lafayette Local	11:40 a m
Texas Express	7:25 a m
DEPART.	
Houston Local	6:50 a m
Sunset Express pour Louisiana, Tex. et California	11:55 a m
Lafayette Local	3:00 p m
Texas Express	9:00 p m

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVES.

Vicksburg express	5:20 a m
Memphis Express	8:10 a m
Baton Rouge et Woodville Accomodation	9:40 a m
Excursion dimanche	9:30 p m
DEPART.	
Vicksburg express	7:00 a m
Memphis Express	3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accomodation	4:15 p m
Excursion dimanche	5:00 p m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVES

Dimanche seulement.

Algier	7:35 p
Tous les jours excepté dimanche	
Algier	9:55 a m
Samedi et dimanche seulement.	
Algier	9:55 a m
Tous les jours excepté dimanche.	
Algier	6:40 p
DEPART	
Dimanche seulement.	
Algier	3:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.	
Algier	4:30 p m
Samedi et dimanche seulement.	
Algier	5:30 p m
Tous les jours excepté dimanche.	
Algier	3:05 am

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship Comus, Hanson parti 17 juil

CHARLESTON.
Steamship Evelyn, Wright, parti 13 jui

LIVERPOOL
Steamship Comelian, Netherton, parti 1 juin
Steamship Medina, Davies, parti 15 juin
Steamship Alexandrian, Reed, parti 20 juin
Steamship Wanderer, Jones, parti 22 juin
Steamship Barrister, Smith, parti 29 juin
Steamship Nubian, Lourenson, parti 3 juil
Steamship Californian, Masters, parti 4 juil
Steamship Wayfarer, Whidborne, parti 16 juil
Steamship Mexican, Giddons, parti 13 juil

RIO DE JANEIRO
Steamship Artist, Sawyer, parti 8 juil

SANTOS
Steamship Artist, Sawyer, parti 4 juil

GENES
Steamship Meoviso, Mavello, parti 2 juin

HAVRE
Steamship California, Mehans, parti 4 juin

BORDEAUX
Steamship St Laurent, Leprite, parti 3 juil

TRIESTE
Steamship Augusta, Giadulich, parti 21 juin
Steamship Marianna, Zanovich, parti 11 juil

OPORTO
Barque Clara, Caldeira partie 8 juin
Barque Baden, Rechemp, partie 9 juin

HUELVA
Steamship Virginia, ——, parti 21 juin

ST VINCENT, CAP DE VERDE
Steamship Carrigan Head, Eyres, parti 26 juin

ST LUCIA
Steamship Senara, Thompson, parti 3 juil

PORTO RICO
Steamship Pathfinder, Baker, parti 14 juil

Liste des navires dans le port

STEAMERS.

Armenia	Rotterdam	Montlinge Stuyvesant

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ymo Modestine Aucholz vs James Gunn.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 36,207 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux No 1463 rue Bourbon, dans le Troisième District de cette ville, le JEUDI, 25 juillet 1912 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un mulet, harnais, une charrette à quatre roues, 2 vitrines, 2 sages boulangerie, 4 balances à poids une grande et une petite balance, meubles à pain, etc., ainsi un lot de meubles de maison, table de toilette, lavabo, chaises, tables, miroir, fourneau à gaz, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour —Beck, Walshe et Beck, Frank W. Magne, avocats pour le demandeur.
16 juil—16 20 25

Cartago	Colon	1er dist 15
Chatmoose	Havana	2me dist 10
Creole	New York	2me dist 8
Dictator	Nicaragua	1er dist 1
Evelyn	——	New Refinery
Gleaner	Havana	Algier
Gerty	Trieste, Venice, etc	rue 2me
Guatemala	Havre	rue 7me
J L Luckenbach	Tampa	rue Marks
Margherita	Trieste, etc	rue 2me
Martin Bonna	Barcelona	New Refinery
Marenfeld	Rotterdam	Stuyvesant
Marietta di Giorgio	Honduras	3 dist 27
Morgan	Tampa	Grosse
Personina	Colon	1er dist 15
Pena Rubia	Tampa	Stuyvesant
Tider Frjnes	Mobile	rue Julie
HAVIRE		
Elvira	Portugal	rue Jackson
Ferreira	Portugal	rue 8me
Kaiser	Brême	Point
BARQUE		
Excelsior	Brême	Indian Refinery
Matador	Brême	Algier

Feuilleton DE L'ABEILLE DE LA N. O.

Commencé le 28 avril 1912

Près du bonheur

GRAND ROMAN INEDIT PAR LOUIS ENAULT.

PREMIÈRE PARTIE

(Suite)

Ne plus m'aimer !..... Le pouvait-il ? et ne l'ai-je pas enchaîné dans tous les liens que nous la tendresse !..... C'est maintenant que je me réjouis de n'avoir pas toujours été heureuse. Je remercie ceux qui m'ont fait souffrir. On dit qu'il faut payer son bonheur tôt ou tard .... n'ai-je point payé le mien d'avance ?

Il y a deux jours, Georges était de charmante humeur, avec quelque chose d'épanoui sur le visage.... Si tu savais comme la joie lui va bien ! C'était une de ces heures bénies où la confiance est absolue et où chacun peut lire dans l'âme de l'autre. Je lui ai demandé son âge, qu'il m'a toujours caché ; il m'a avoué qu'il n'avait que vingt six ans. J'en ai trente-quatre. Comprends-tu, Maïa, tout ce que disent ces deux chiffres ? Aujourd'hui, ce n'est rien, et l'on ne voit pas de différence. Nous n'avons notre âge ni l'un ni l'autre. Je suis plus jeune : il est plus vieux. Nous avons tous deux vingt huit ans ; mais bientôt il en aura trente et moi quarante. Est-ce qu'on peut aimer une femme de quarante ans ? C'est malsain de penser à cela. Georges, s'il y pense, bâtonnate bien habilement, — mais je crois qu'il n'y pense pas. J'ai son âme comme il a la mienne.

Hier, nous avons eu un entretien solennel.

—Comtesse, m'a-t-il en entrant, vous m'encouragez si je me présente chez vous en cravate noire et en redingote.

—Mon cher Georges, il me semble que c'est assez votre habitude quand nous sommes seuls.

—Oui, m'a-t-il répondu ; mais aujourd'hui je vais faire une chose qui sort un peu de mes habitudes.

—Parlez vite, vous m'effrayez !

—Déjà, comtesse ?

Je te jure, Maïa, que je ne savais pas ce qu'il allait me dire... j'étais si loin de m'attendre !....

—Eh bien, qu'est-ce ? lui ai-je demandé, un peu troublée malgré moi ; vous me faites peur par vos airs mystérieux !

Et comme je lui retirais ma main qu'il avait gardée :

—Je viens, m'a-t-il dit, vous demander.... pour toujours.... cette petite main que vous voulez déjà me reprendre.

J'ai été saisie, et l'émotion m'a tout d'abord empêchée de répondre. Il a cru que j'hésitais ; il n'a rien dit, mais il est devenu pâle, et j'ai senti trembler sa main..... O Maïa, que j'ai été heureuse de me voir aimée ainsi !

—Georges, lui ai-je dit, je vous aime. Vous savez que je vous aime ! Mais votre demande est si soudaine ! je ne croyais pas.... vous ne pouvez pas exiger....

—Je n'exige rien, Christine, m'a-t-il répondu d'une voix si douce et si triste !

—Mon ami, lui ai-je dit alors, je suis prête à tout ce qui vous plaira.... je veux tout ce que vous voudrez. Vous ne souffrirez jamais pour moi ni par moi, Georges ! Mais, à votre tour, soyez bon, et donnez moi huit jours pour réfléchir.... Je le demande pour vous comme pour moi.

Il a consenti. Je me suis mise à l'orgue : je ne pouvais plus parler. J'ai joué les airs qu'il aime. Je crois que j'ai bien joué, car lorsque j'ai regardé j'ai vu qu'il avait essuyé de grosses larmes dans les yeux. Mais, chère Maïa, je n'avais pas besoin de huit jours. Va ! c'est tout réfléchi. Je ne serai jamais comtesse de Simiane. Il l'a voulu : c'est assez pour moi.... Oh ! ne t'y trompes pas ; je n'écris point ce mot sans une douleur profonde. C'est ma meilleure part de bonheur sur cette terre à laquelle je renonce ; je le sais, mais je sens qu'il le faut ... pour lui. Oh ! il ne saura jamais le prix du sacrifice. Mais toi, Maïa, tu le comprendras et tu me plaindras. Etre la femme de l'homme qu'on aime, être à lui.... à lui vie et à la mort ! toujours !—toujours, ce grand mot de l'éternité humaine, —marcher avec lui, la main dans la main, sous l'œil des hommes, sous l'œil de Dieu avec la faveur de tous ! n'avoir plus à craindre ni la tristesse des cheveux blancs ni l'isolement des derniers jours ; mais vieillir ensemble, doucement, au milieu des chers enfants qui vous aiment et vous rendent vos beaux jours en vous rajeunissant de leur jeunesse ! N'est ce pas là le plus grand bonheur qui puisse être donné à la femme, et ne sais-tu pas qu'au fond du cœur, dès que nous aimons, c'est ce bonheur-là que nous désirons toutes ? Crois-tu que rien, même dans les plus heureuses liaisons, remplace jamais cela ?

Et, pourtant, ce bonheur qui m'est offert je le refuse. Je le refuse à cause de lui.... Je ne veux pas lui ménager des repentirs amers ; je ne veux pas profiter des entraînements de son cœur ; je ne veux pas être dans dix ans la femme d'un jeune mari ; je ne veux pas lui forger des fers qu'il ne pourrait plus rompre quand il en sentirait le poids. Je sais bien que je me sacrifie ; mais le sacrifice, sous une forme ou sous une autre, n'est-ce point toujours la vertu de la femme ? Et puis, s'il faut tout te dire, à me sacrifier pour lui, j'éprouve je ne sais quel âpre bonheur et quel contentement douloureux !.... Oh ! je l'aime bien, car il n'y a pas d'égoïsme dans mon amour. Je me suis promis de le rendre heureux, et je me tiendrai parole, advienne que pourra ! Je crois qu'il m'aimera longtemps encore, et, pourtant, il y a des moments où j'ai peur.

Je ne connais rien de son passé ; et, sache le bien, cette ignorance absolue c'est parfois une torture cruelle. Non, je ne sais rien de lui ; mais il me semble que cette nature si délicate doit être terriblement mobile. Personne, je le crois, personne n'est plus capable d'être rapidement et fortement ému ; mais peut-il garder la même émotion bien longtemps ? Cette facilité d'impressionnabilité qui le rend si séduisant ne le rend-elle point en même temps incapable de constance, et le danger n'est-il pas, avec lui, tout à côté du charme ? Ce qui m'effraye souvent chez Georges, c'est encore ce sentiment si vif de la beauté, qui le prédispose à l'enthousiasme pour tout ce qui réalise l'idéal à ses yeux,—mais qui doit si rapidement l'en détourner dès que la désillusion arrive. Croirais tu qu'il y a telles de ses louanges les plus exquises et les plus tendres dont je souffre parce que je me persuade qu'il ne m'aimerait plus autant si je venais à les mériter moins ?

Ne dis pas que je suis trop subtile ; si tu savais comme on le devient quand on a l'âme tendue vers une seule et unique pensée ! Dans ton sage et calme bonheur tu trouverais peut-être ces craintes folles et ces terreurs chimériques. Mais quand on aime comme j'aime on a toujours une inquiétude au fond du cœur. Celles-là n'aiment point qui ne craignent pas.

Adieu, Maïa ; ne prends point garde si cette lettre est un peu triste. Il pleut et j'ai froid. Demain il reviendra et, avec lui, toute ma joie. Demain le ciel sera bleu, la brise tiède et mon âme en paix. Adieu encore, garde-moi cette bonne amitié, toujours la même, qui n'a ni veille ni lendemain.

" Mme de Bjorn à Christine."

Je te plains et je t'admire ; tu me fais envie et tu me fais peur. Mais que puis-je te dire ? Je ne connais rien à tous ces grands sentiments. Ne m'écris plus de pareilles lettres. Depuis que j'ai lu celle-ci, je passe ma vie à trembler. Je sens qu'un tel amour doit être tout pour toi ; mais je ne sais pas s'il y a un homme au monde qui le mérite. J'aime beaucoup mon cher baron ; mais je suis plus calme, et lui aussi, et nous n'en sommes pas plus malheureux. Quoique je n'aie pas ton imagination, je me doute bien que tu dois avoir des heures charmantes. Mais cette vie est un rêve : prends garde au réveil.

A ta place j'aurais accepté. Tu serais belle longtemps : c'est de famille ; M. de Bjorn, qui t'adore toujours, me dit que ta mère a fait des passions à cinquante ans. Le mariage a du bon, et si rien n'est parfait en ce monde c'est peut être encore la meilleure chose parmi les mauvaises. Je ne te fais pas de morale, quoique je sois toujours un peu puritaine : je garde cela pour moi. Mais, au point de vue du bonheur, le mariage est encore la plus sûre des garanties. Un inconstant est bien retenu par la douce voix